



DESJEPS Direction de structure et de projet

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
Spécialité Animation socio-éducative & culturelle
Mention direction de structure et de projet

Description de l'emploi	2
Appellation	2
Descriptif	2
Débouchés :	2
Les conditions d'accès à la formation	3
Inscriptions :	3
Les exigences préalables à l'entrée en formation	3
Sélections	4
Le positionnement	5
Certification	6
Continuité de formation	6
Les chiffres de la session 2019-2020 :	6
Calendrier prévisionnel:	7

Description de l'emploi

Appellation

Un certain nombre d'appellations ont aujourd'hui cours : directeur, chef de projet, directeur d'équipement, délégué régional, délégué départemental, responsable de secteur, directeur de service, directeur de structure, directeur d'associations.

Descriptif

✓ Champ et nature des interventions

[\(Arrêté du 20 nov.2006 portant organisation du DESJEPS spécialité ASEC\)](#)

Si les fonctions de direction sont par nature multiples et complexes, elles s'avèrent particulièrement singulières dans le champ de l'animation et des sports dans la mesure où

- l'activité de ce champ est fondée sur des valeurs, principes et pratiques citoyennes parmi lesquelles l'éducation populaire, l'émancipation de la personne, la coopération entre les groupes sociaux, la solidarité, la justice, la cohésion sociale, la valorisation de l'engagement, le développement de la vie associative...
- elle s'appuie naturellement sur des formes d'expertise croisées entre des registres d'ordre institutionnel, politique, économique, social, disciplinaire, technique... ;
- elle s'inscrit dans un faisceau de relations et de réseaux de nature complexe qui nécessite des compétences visant à créer des synergies pour mieux inscrire l'activité de l'organisation dans ses territoires de référence ;
- les directeurs exercent leurs activités professionnelles sous l'autorité (la subordination juridique) d'un conseil d'administration, d'un président ou d'une personne déléguée à cet effet. Cette posture particulière vis-à-vis des élus avec lesquels il se situe dans une relation d'interdépendance impose des compétences particulières en termes de « gestion de relations avec une autorité élue ».

✓ Missions et compétences

▪ [L'article 2 de l'Arrêté du 27 avril 2007](#) portant création de la mention Direction de structure et de projet précise les points suivants :

- fédérer les différents partenaires dans la conception d'un projet de développement en lien avec les valeurs de l'éducation populaire ;
- concevoir des démarches participatives et d'éducation populaire ;
- accompagner les instances élues dans la formalisation de projets de développement ;
- analyser les enjeux des territoires pour y inscrire l'action de la structure ;
- concevoir les axes de formation des acteurs de la structure ou du projet de développement ;
- organiser des actions de formation de formateurs, dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

▪ [L'article 3 de l'Arrêté du 8 avril 2021](#) stipule que le DESJEPS spécialité animation socio-éducative et culturelle confère à son titulaire les compétences suivantes :

Des compétences transversales à tous les DESJEPS quelle qu'en soit la spécialité

- UC 1: Construire la stratégie d'une organisation du secteur;
- UC 2: Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur.

Des compétences spécifiques à la mention

- UC 3: Diriger un projet de développement;
- UC 4: Organiser la sécurité dans le champ d'activité

Débouchés :

L'accès à ces emplois, souvent précédé d'une expérience dans l'encadrement d'activités ou la coordination de projet, correspond pour certains professionnels à l'aboutissement de la carrière. Pour certains professionnels, ces postes constituent une étape vers des emplois intégrant une dimension de recherche ou de management plus affirmée dans le secteur.

Les employeurs types

(Arrêté du 20 nov.2006 portant organisation du DESJEPS spécialité ASEC)

« Les activités s'exercent notamment dans le cadre d'associations de jeunesse, d'éducation populaire ou de sport, de collectivités publiques, de regroupements intercommunaux, du secteur médico-social, d'entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire »

Les centres sociaux sont des employeurs avérés, la CAF recommandant, voire exigeant, la possession d'un DESJEPS Direction de structure et de projet pour les emplois de direction de ces structures.

Information complémentaires sur les employeurs

- La branche Animation devient la branche ECLAT en 2019, les partenaires sociaux prenant ainsi en compte la diversité des métiers et domaines d'activités réunis dans la branche. ECLAT est l'acronyme des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation, agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des Territoires.

En 2021 la branche rassemble 12279 établissements et 132030 salariés à l'échelle nationale. La région Auvergne-Rhône Alpes compte 1829 établissements et 18103 salariés pour cette branche.

-La branche ALISFA (Acteurs du lien social et familial) à laquelle appartiennent les centres sociaux réunit 3414 établissements en France et 55202 salariés. La région AURA bénéficie de 547 établissements employant 9095 salariés.

-La branche Sport réunit des employeurs très diversifiés de par leur domaine d'activité sportive mais aussi de par la finalité de la structure. L'évolution des pratiques sportives et une diversification des approches amènent un développement des structures à vocation commerciale. Ce mouvement renforce la nécessité de monter en compétences sur des fonctions de Direction et de management stratégique pour les employeurs associatifs dont l'enjeu est notamment le maintien d'une activité d'éducation par le sport accessible au plus grand nombre dans un contexte de mutation complète notamment des modèles économiques et d'organisation institutionnelle avec la « nouvelle gouvernance du sport ».

- Enfin la Fonction publique territoriale représente des opportunités d'emploi notamment sur les fonctions de responsable de service des sports ou d'animation ou encore de directeur de centre social municipal ou communautaire.

On peut aussi citer comme employeur potentiel : les foyers de jeunes travailleurs, des structures de tourisme social développant des finalités socio-éducatives et plus largement toute structure publique ou privée agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des Territoires.

Les conditions d'accès à la formation

Inscriptions :

Inscriptions possibles à partir du 26 mars 2021, depuis le site internet du CREPS : www.creps-vichy.fr

Clôture des inscriptions prévue au 06 décembre 2021.

Les exigences préalables à l'entrée en formation

Arrêté du 27 avril 2007 portant création de la mention « direction de structure et de projet » du DESJEPS-DSP

Remplir une des conditions suivantes :

Etre titulaire:

- du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animation socio-éducative ou culturelle »

- d'un diplôme de niveau III (Bac +2) dans le champ de l'animation enregistré au répertoire national des certifications professionnelles

- d'un diplôme de niveau II (BAC +3) enregistré au répertoire national des certifications professionnelles

Ou justifier de trente-six mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à deux mille quatre cents heures minimum.

Répondre aux exigences d'inscription

(Art.A212-36 du code du sport)

Fournir à l'organisme de formation au plus tard un mois avant l'entrée en formation

- Une fiche d'inscription avec photographie;
- La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité;
- Les copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté pour les moins de 25 ans
- La ou les attestations justifiant de la satisfaction aux exigences préalables fixées par l'arrêté portant création de la spécialité, de la mention du diplôme;
- Les pièces justifiant des dispenses et équivalences de droit;

Sélections

✓ Dates prévisionnelles : Entre le 08 et le 10 décembre 2021. Lieu : Distanciel

✓ Modalités des épreuves :

Les sélections résident en 3 étapes complémentaires

▪ En 1^{ère} épreuve préalable, tous les candidats doivent réaliser un document écrit ou multimédia répondant à l'objectif suivant :

« Démontrer la cohérence du choix d'un DESJEPS Direction de Structure et de Projet au vu de votre parcours professionnel et / ou bénévole et de votre projet professionnel ».

Le document devra être transmis par mail **au plus tard le mercredi 08 Décembre 2021 avant 9h.**

à nathalie.grosmaître@creps-vichy.sports.gouv.fr

- En second lieu vous devrez satisfaire à une épreuve écrite sur un sujet d'ordre professionnel
- OBJECTIFS : Evaluation des capacités d'appropriation rapide de données, de hiérarchisation, de synthèse et d'analyse. Capacité de prise en compte d'orientations, de données et de mise en perspective. Enfin capacité rédactionnelle.
- FORME : Temps limité à 3h30 pour répondre à une production professionnelle type note d'opportunité avec exploitation d'un dossier ressource.
- MODALITES : Cette épreuve se déroulera à distance, Cela nécessite que chacun ait accès à un ordinateur et une connexion internet.

Un lien visio vous sera adressé afin qu'une connexion de groupe s'opère à 9h.

L'accès au sujet vous sera alors ouvert et expliqué. Un bref temps de clarification des conditions de l'épreuve et des attendus aura lieu.

15mn avant la fin vous serez convié à transmettre votre production. Les accès seront bloqués à 12h30 empêchant tout dépôts postérieur à cette échéance.

Cette épreuve est prévue le Mercredi 08 décembre 2021 de 9h à 12h30

▪ Enfin, vous devrez réaliser un entretien sur les modalités suivantes :

- Objectifs :

Evaluation de la capacité à l'exposé oral en temps donné, de la capacité d'écoute et d'argumentation, des sources et type de motivation ainsi que des limites

- **CONTENU :**

Présentation orale du propos de la première épreuve portant sur la mise en évidence d’une cohérence du parcours – projet professionnel- projet de formation. Cette présentation est suivie d’un entretien type questions –réponses. Des références à l’épreuve « sur table » pourront aussi alimenter l’entretien

- **FORME:**

Il s’agit d’un entretien individuel d’environ 45 mn. 5mn de présentation devant le duo d’experts ayant évalué le document fourni en 1ère épreuve et 40 mn d’entretien d’approfondissement visant prioritairement à questionner les motivations, à clarifier des flous de l’exposé et/ou du document si cela éclaire la mesure de cohérence et / ou la motivation.

- **MODALITES**

Cette épreuve est prévue entre le **Mercredi 08 décembre 2021 après-midi et le vendredi 10 décembre 2021.**

L’entretien est prévu par visio ne nécessitant pas de téléchargement mais un ordinateur équipé d’une webcam avec un accès internet et une fonctionnalité son (cela peut-être un casque équipé d’un micro).

✓ **Evaluateurs**

La coordonnatrice de formation et un formateur

Le positionnement

Présentation des modalités du positionnement :

- **Dates prévisionnelles :** du 17 au 20 janvier 2022 + 7h entre le 21 et le 25 janvier
- **Lieu :** CREPS Auvergne Rhône Alpes Vichy + distanciel entre le 21 & le 25 janvier
- **Durée :** 5 jours
- **Démarches :** analyse de la formation et étude des parcours de chaque candidat
- **Situations proposées :** Explicitation de la formation (rythme, contenus, démarches...) et de l’environnement (CREPS de Vichy, structure d’alternance), travail de réflexion personnelle par rapport à leurs compétences et par rapport au référentiel de compétences et d’activités de la formation.
- **Outils utilisés :** grilles de positionnement aidant les candidats à se positionner sur des compétences acquises ou non lors de leurs expériences antérieures.
- **Modalités d’exploitation des résultats :** utilisation lors de l’entretien avec le stagiaire pour vérifier s’il peut prétendre à un allègement de formation. Utilisation des résultats par les stagiaires en fin de formation pour comparer les compétences travaillées et acquises.
- **Outils de formalisation des parcours des stagiaires :** tableau « parcours individuel » réalisé avec l’accord du stagiaire, signé par le stagiaire et le coordonnateur de la formation.

Organisation du positionnement :

PRESENTIEL : 28h					DISTANCIEL: 7h
	J1	J2	J3	J4	5,5h
9h	1. Mind mapping individuels sur les fonctions DESJEPS	L'approche projet en DESJEPS DSP et ses spécificités Le Plan stratégique participatif	La compétence RH d'un Directeur de structure et de Projet DESJEPS:	La compétence communication du manager	1)-Réalisation de son profil compétence -Questionnaire et test en ligne -Elaboration du projet personnel de formation
12h30	2. Analyse du référentiel DESJEPS DSP & de profils de postes types		Mise en regard avec des analyses de pratiques et de contextes	Débriefing individuel repérage des besoins en formation	
	3.Retour sur les mind- mapping évaluation de conformité et évolutions		Débriefing individuel repérage des besoins en formation	Débriefing individuel repérage des besoins en formation	
	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS	1,5h
13h30	4. Notion de compétence : Définition, constituants & conditions de développement	Mise en regard avec des analyses de pratiques et des analyses de contextes	La compétence management socio-économique et financier	Explicitation du projet de formation et de l'articulation des 3 temps formatifs complémentaires -Présentiel - Distanciel - Alternance	2)-Entretien individuel de positionnement (visio) 3) Détermination du Plan Individuel de Formation Co évaluation avec l'OF
16h	5.Notion d'analyse des besoins en développement des compétences	Repérages des Savoirs-Savoirs faire & savoirs être (savoir agir) / Vouloir et pouvoir agir	Mise en regard avec des analyses de pratiques et de contextes		
17h	6. Débriefing individuel repérage des besoins en formation	Débriefing individuel repérage des besoins en formation	Débriefing individuel repérage des besoins en formation		

Présentation des modalités d'intégration des stagiaires en parcours partiel :

Les stagiaires en parcours partiel sont positionnés sur les créneaux de formation liés à leur parcours de formation individualisé.

Des allègements sont étudiés pour les stagiaires démontrant dans certains domaines une expérience avérée et des pratiques conformes aux compétences attendues.

Le positionnement vise :

- l'émergence de compétences déjà acquises permettant ainsi un allègement de formation.
- l'émergence de besoins de renforcements qui pourront être traités via des adaptations dans les heures distancielles et éventuellement grâce à l'augmentation du nombre d'heures d'alternance

La proposition d'allègement est formulée par l'organisme de formation sur proposition d'une commission de formateurs intervenant lors du positionnement. La commission s'appuie sur les éléments fournis par le candidat tout au long de la démarche et sur les observations des formateurs.

A la fin du positionnement les stagiaires sont informés de la proposition faite par l'organisme de formation.

Certification

[\(Art.5 &6 de l'arrêté du 20 oct. 2017 modifiant l'arrêté du 20 nov.2006\)](#)

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2

La situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales quelle que soit la spécialité (UC1 et UC2) est réalisée au moyen d'un document écrit personnel et d'une soutenance orale suivie d'un entretien. « Dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, le candidat transmet au directeur ou à l'organisme de formation un document écrit personnel de vingt pages, hors annexes, analysant une expérience de pilotage d'un projet de développement d'une organisation et de direction de celle-ci dans le champ de la mention, assortie de son évaluation. Ce document fait l'objet d'une soutenance orale par le candidat pendant une durée de 20 minutes au maximum suivie d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences par le jury. Le candidat peut, lors de la soutenance, utiliser un support vidéo. « Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables UC1 et UC2. »

Situations d'évaluation certificative des UC 3 et UC4:

« La situation d'évaluation certificative des unités capitalisables de la mention (UC3 et UC4) comporte une ou deux épreuves dont l'une au moins consiste en une mise en situation professionnelle d'encadrement. Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables UC3 et UC4. »

Dans le cadre du DESJEPS DSP la situation professionnelle d'encadrement peut correspondre à l'animation d'une réunion à enjeu élevé réunissant de préférence différentes qualités d'acteurs. Il peut aussi s'agir d'une séance de formation des acteurs du réseau professionnel. Quelle qu'en soit la forme cette réunion doit être intégrée dans le processus projet et en servir l'avancée.

Continuité de formation

Le DESJEPS Direction de structure et de projet permet aux stagiaires de profil sportif d'accéder à un DESJEPS de la performance sportive en bénéficiant des équivalences des UC1 & 2.

Dans la filière JEPS le DESJEPS est le diplôme le plus élevé. Sa reconnaissance au niveau 6 (licence) peut permettre de rejoindre certains master 2.

Les chiffres de la session 2019-2020 :

Nombre de stagiaires :	10
Diplôme complet obtenu :	6
Diplôme partiel obtenu	1
Insertion professionnelle :	7
Non communiqué	3

Calendrier prévisionnel:

[cf pages suivantes calendrier prévisionnel]

PLANNING PREVISIONNEL DESJEPS DIRECTION DE STRUCTURE ET DE PROJET 2022-2023

1er SEMESTRE 2022												2nd SEMESTRE 2022														
JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE				
1	S	Férié	1	M		1	M		1	V		1	V		1	J		1	S		1	M		1	J	
2	D		2	M		2	M		2	S		2	S		2	V		2	D		2	M		2	V	
3	L		3	J		3	J		3	D	Pâques	3	D		3	S		3	L		3	J		3	S	
4	M		4	V		4	V		4	L	Férié	4	L		4	D		4	M		4	V		4	D	
5	M		5	S		5	S		5	M		5	M		5	L		5	M		5	S		5	L	
6	J		6	D		6	D		6	M		6	M		6	M		6	J		6	D		6	M	
7	V		7	L		7	L		7	J		7	J		7	D		7	V		7	L		7	M	
8	S		8	M		8	M		8	V		8	V		8	L		8	S		8	M		8	J	
9	D		9	M		9	M		9	S		9	S		9	V		9	D		9	M		9	V	
10	L		10	J		10	J		10	D		10	D		10	M		10	L		10	J		10	S	
11	M		11	V		11	V		11	L		11	L		11	J		11	M		11	V		11	D	
12	M		12	S		12	S		12	M		12	M		12	V		12	L		12	M		12	L	
13	J		13	D		13	D		13	M		13	M		13	S		13	M		13	J		13	M	
14	V		14	L		14	L		14	J		14	J		14	D		14	M		14	V		14	M	
15	S		15	M		15	M		15	V		15	V		15	L		15	J		15	M		15	J	
16	D		16	M		16	M		16	S		16	S		16	M		16	V		16	M		16	V	
17	L		17	J		17	J		17	D		17	D		17	M		17	L		17	J		17	S	
18	M		18	V		18	V		18	L		18	L		18	M		18	D		18	M		18	D	
19	M		19	S		19	S		19	M		19	M		19	J		19	L		19	M		19	L	
20	J		20	D		20	D		20	M		20	M		20	V		20	M		20	J		20	M	
21	V		21	L		21	L		21	J		21	J		21	S		21	M		21	V		21	M	
22	S		22	M		22	M		22	V		22	V		22	D		22	L		22	S		22	J	
23	D		23	M		23	M		23	S		23	S		23	M		23	V		23	D		23	V	
24	L		24	J		24	J		24	D		24	D		24	M		24	L		24	J		24	S	
25	M		25	V		25	V		25	L		25	L		25	M		25	D		25	M		25	D	
26	M		26	S		26	S		26	M		26	M		26	V		26	L		26	M		26	L	
27	J		27	D		27	D		27	M		27	M		27	S		27	M		27	J		27	M	
28	V		28	L		28	L		28	J		28	J		28	D		28	M		28	V		28	M	
29	S		29	M		29	M		29	V		29	V		29	L		29	J		29	S		29	J	
30	D		30	M		30	M		30	S		30	S		30	M		30	L		30	D		30	V	
31	L		31	J		31	J		31	M		31	D		31	M		31	L		31	M		31	S	

1er SEMESTRE 2023						2nd SEMESTRE 2023																				
JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE				
	P		P		P		P		P		P		P		P		P		P		P		P			
1	D	1	M	1	M	1	S	1	L	1	J	1	S	1	M	1	V	dépôt 3+4	1	D	1	M	1+2bis	1	V	1+2 bis
2	L	2	J	2	J	2	D	2	M	2	V	2	D	2	M	2	S		2	L	2	J		2	S	
3	M	3	V	3	V	3	L	3	M	3	S	3	L	3	J	3	D		3	M	3	V		3	D	
4	M	4	S	4	S	4	M	4	J	4	D	4	M	4	V	4	L		4	M	4	S		4	L	
5	J	5	D	5	D	5	M	5	V	5	L	5	M	5	S	5	M		5	J	5	D		5	M	
6	V	6	L	6	L	6	J	6	S	6	M	6	J	6	D	6	M		6	V	6	L		6	M	
7	S	7	M	7	M	7	V	7	D	7	M	7	M	7	L	7	J		7	S	7	M		7	J	
8	D	8	M	8	M	8	S	8	L	8	J	8	S	8	M	8	V		8	D	8	M	Bis 3+4	8	V	
9	L	9	J	9	J	9	D	9	M	9	V	9	D	9	M	9	S		9	L	9	J		9	S	
10	M	10	V	10	V	10	L	10	M	10	S	10	L	10	J	10	D		10	M	10	V		10	D	
11	M	11	S	11	S	11	M	11	J	11	D	11	M	11	V	11	L		11	M	11	S		11	L	
12	J	12	D	12	D	12	M	12	V	12	L	12	M	12	S	12	M		12	J	12	D		12	M	
13	V	13	L	13	L	13	J	13	S	13	M	13	J	13	D	13	M		13	V	13	L		13	M	
14	S	14	M	14	M	14	V	14	D	14	M	14	V	14	L	14	J		14	S	14	M		14	J	
15	D	15	M	15	M	15	S	15	L	15	J	15	S	15	M	15	V		15	D	15	M		15	V	
16	L	16	J	16	J	16	D	16	M	16	V	16	D	16	M	16	S		16	L	16	J		16	S	
17	M	17	V	17	V	17	L	17	M	17	S	17	L	17	J	17	D		17	M	17	V		17	D	
18	M	18	S	18	S	18	M	18	J	18	D	18	M	18	V	18	L		18	M	18	S		18	L	
19	J	19	D	19	D	19	M	19	V	19	L	19	M	19	S	19	M		19	J	19	D		19	M	
20	V	20	L	20	L	20	J	20	S	20	M	20	J	20	D	20	M		20	V	20	L		20	M	
21	S	21	M	21	M	21	V	21	D	21	M	21	V	21	L	21	J		21	S	21	M		21	J	
22	D	22	M	22	M	22	S	22	L	22	J	22	S	22	M	22	V		22	D	22	M		22	V	
23	L	23	J	23	J	23	D	23	M	23	V	23	D	23	M	23	S		23	L	23	J		23	S	
24	M	24	V	24	V	24	L	24	M	24	S	24	L	24	J	24	D		24	M	24	V		24	D	
25	M	25	S	25	S	25	M	25	J	25	D	25	M	25	V	25	L		25	M	25	S		25	L	
26	J	26	D	26	D	26	M	26	V	dépôt 1+2	26	L	certif.1+2	26	S	26	M		26	J	26	D		26	M	
27	V	27	L	27	L	27	J	27	S	27	M	27	J	27	D	27	M		27	V	27	L		27	M	
28	S	28	M	28	M	28	V	28	D	28	M	28	V	28	L	28	J		28	S	28	M		28	J	
29	D	29	M	29	M	29	S	29	L	29	J	29	S	29	M	29	V		29	D	29	M		29	V	
30	L	30	J	30	J	30	D	30	M	30	V	30	D	30	M	30	S		30	L	30	J		30	S	
31	M	31	V	31	V	31	M	31	M	31	M	31	L	31	J	31	M		31	M	31	M		31	D	

- 462h de regroupements en centre de formation complétées de 138h à distance réparties sur les périodes d'inter-regroupements. Le distanciel est en cours de redéfinition.
- Les dépôts de dossiers de certification marquent une échéance correspondant à des objectifs de réalisation de missions en alternance (Entre 800h et 1600h à organiser entre janvier 2022 et octobre 2023). Réalisation reflétée dans le dossier attestant du développement de compétences visées.
- Les épreuves d'évaluations certificatives complètent l'évaluation sur dossier par une soutenance pour les UC1 et 2, par une inspection de séance de conduite de réunion suivie d'un entretien pour les UC3 & 4.